



Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11 OCT. 2022

ID : 085-200023778-20221006-DL_2022_07_17-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2022 - 07 - 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 6 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Evelyne CHAUVEL.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Dominique MALARY / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Thomas PERROCHEAU à Nicole BOULINEAU / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

**Création d'emplois permanents et modification du
tableau des effectifs**

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent contractuel de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. C'est le cas notamment des emplois du niveau de la catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifié par l'article 21 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique).

France Services

Au regard de l'évolution à la hausse et toujours plus pressants des besoins d'accompagnement personnalisé aux démarches administratives en ligne, ainsi que des besoins exprimés pour se rapprocher des citoyens, il est proposé de renforcer l'équipe France Services par un 3^{ème} animateur qui :

- assurerait majoritairement les permanences dans les communes et permettrait d'augmenter les temps de présence au cœur du territoire,
- renforcerait l'équipe au siège administratif les mercredis (complément d'un temps partiel),
- garantirait une plus grande fluidité en permettant de réduire les délais de rendez-vous et/ou rappels téléphoniques.

La Balise

Afin d'optimiser la gestion technique des spectacles au sein de la Balise et réduire les interventions d'intermittents du spectacle, il est nécessaire de pérenniser un poste pourvu actuellement en accroissement temporaire d'activité. Il est donc proposé de créer un poste permanent de Technicien pour renforcer durablement l'équipe en place.

Direction des Affaires Juridiques, Contentieux, Assurances et Marchés Publics

Suite à l'obtention d'un concours de la fonction publique d'Etat de catégorie A, un agent de la Direction des Affaires Juridiques, Contentieux, Assurances et Marchés Publics sur le poste de Chargé de la Commande Publique a sollicité une mise en disponibilité à compter du 1^{er} septembre 2022.

Un appel à candidatures pour assurer son remplacement a été lancé en juin dernier mais il n'a, à ce jour, pas permis de trouver un candidat contractuel au profil adapté.

Eu égard à la très faible probabilité que cet agent en catégorie C sollicite sa réintégration suite à l'obtention d'un concours de catégorie A, aux tensions actuelles sur le marché de l'emploi et aux difficultés de recrutement sur ce type d'emploi, il est proposé de créer un emploi permanent à temps complet de Chargé de la Commande Publique au sein de la Direction des Affaires Juridiques, Contentieux, Assurances et Marchés Publics, afin que des agents titulaires déjà en poste aient également la possibilité de proposer leur candidature.

L'emploi de Chargé de la Commande Publique de l'agent ayant demandé une mise en disponibilité non pourvu sera supprimé dès la fin de la période de mise en disponibilité.

Au vu des éléments ci-dessus, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur :

- la création d'un emploi permanent à temps complet d'Animateur France Services au sein de France Services dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif,
- la création d'un emploi permanent à temps complet de Technicien au sein de la salle de spectacles La Balise dans le cadre d'emploi d'adjoint technique,

- la création d'un emploi permanent à temps complet de Chargé de Commande Publique au sein de la Direction des Affaires Juridiques, Contentieux, Assurances et Marchés Publics dans le cadre d'emploi de rédacteur,
- la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le BP 2022, Chapitre 12,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire du 21 juillet 2022,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet d'Animateur France Services au sein de France Services,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de Technicien au sein de la salle de spectacle La Balise,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de Rédacteur au sein de la Direction des Affaires Juridiques, Contentieux, Assurances et Marchés Publics,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 septembre 2022,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de créer un emploi permanent à temps complet d'Animateur France Services au sein de France Services dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif ;

Article 2 : de créer un emploi permanent à temps complet de Technicien au sein de la Salle de Spectacles La Balise dans le cadre d'emploi d'adjoint technique ;

Article 3 : de créer un emploi permanent à temps complet de Chargé de Commande Publique au sein de la Direction des Affaires Juridiques, Contentieux, Assurances et Marchés Publics dans le cadre d'emploi de rédacteur ;

Article 4 : d'approuver le tableau des effectifs, tel qu'il figure dans le tableau ci-après :

Grade	Après Conseil du 21/07/2022	Variation	Après Conseil du 06/10/2022	Postes pourvus au 01/09/2022	Par des titulaires		Par des contractuel s	
					TC	TNC	TC	TNC
Emploi de cabinet	1		1	1				1
Emploi Fonctionnel Directeur Général des Services	1		1	1	1			
Emploi Fonctionnel Directeur Général Adjoint - Administratif	4		4	4	4			
Attaché hors classe	1		1	1	1			
Directeur	1		1	1	1			
Attaché principal	5		5	5	5			
Attaché	8		8	7	5		2	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	9		9	9	9			
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1		1	1	1			
Rédacteur	8	+ 1	9	6	5		1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	15		15	14	14			
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	14		14	12	12			
Adjoint administratif	20	+ 1	21	18	18			
Ingénieur en chef hors classe	1		1	0	0			
Ingénieur principal	1		1	1	1			
Ingénieur	2		2	1	1			
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	8		8	8	8			
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2		2	2	2			
Technicien	11		11	11	7		4	
Agent de maîtrise principal	14		14	14	14			
Agent de maîtrise	19		19	16	16			
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	12		12	9	9			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	9		9	7	7			
Adjoint technique	47	+ 1	48	45	42	1	2	
Conseiller APS	1		1	1	1			
Educateur APS principal 2 ^{ème} classe	1		1	1	1			
Educateur APS	10		10	10	4		6	
Opérateur APS	5		5	2	2			
TOTAL	231	+ 3	234	208	191	1	15	1

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces recrutements ou nominations ;

Article 6 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 11 OCT. 2022
- de la publication sur le site
www.payssaintgilles.fr le : 11 OCT. 2022

Givrand, le 11 octobre 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.